

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 19 juin 2023

Le lundi 19 juin deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Monsieur le Maire du 16^e arrondissement, le 13 juin 2023, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 16 juin 2023.

Etaient présents :

Francis SZPNER, Jérémy REDLER, Marie-Hélène DORVALD, Jacques-Frédéric SAUVAGE, Katherine de MEAUX, Gérard GACHET, Sophie MALLET, Rodolphe BORGNIET, Isabelle NIZARD, Gilles MENTRE, Bérengère GREE, Ali OUBAALI, Lisa LELLOUCHE, Benjamin GIRAUDAT, Sandra BOELLE, Béatrice LECOUTURIER, Samia BADAT-KARAM, Véronique BUCAILLE, Antoine BEAUQUIER, Véronique BALDINI, Jennifer BUNAN, Chloé CHOURAQUI, Bénédicte RENHAS, Franck ALEM, Laura LAMBLIN BENICHOU, Julien GUEDJ, Alexandra BAROUCH, Bruno LIONEL-MARIE, Laure ANSQUER, Joséphine MISSOFFE.

Absents ayant donné procuration :

David ALPHAND.

Etaient excusés :

Vanessa EDBERG, Stéphane CAPLIEZ, Aurélie PIRILLO, Emmanuel MESSAS, Hanna SEBBAH, Freddy COUDRIER, Bruno PARENT, Éric HELARD.

Monsieur Francis SZPNER Maire du 16^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T. Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Julien GUEDJ, Conseiller d'arrondissement.

Ordre du jour

- 162023058 Désignation du secrétaire de séance.
M. Francis SZPINER rapporteur.
- 162023059 Adoption du compte rendu de la séance du 22 mai 2023.
M. Francis SZPINER rapporteur.
- 2023 DDCT 42 Subventions (20 000 euros) à 10 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 16^e arrondissement.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- 2023 DDCT 79 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certaines salles remarquables à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- 2023 DLH 125 Octroi d'une garantie d'emprunt finançant un programme de rénovation de logements sociaux réalisé par Emmaüs habitat – (959 157 euros).
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- 2023 DLH 141 Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- 2023 DASC0 2 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (942 220 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.
Mme Isabelle NIZARD rapporteure.
- 2023 DAC 421 Subventions (300 000 euros) à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé et signature de 13 avenants et de 1 convention.
Mme Bérengère GREE rapporteure.
- 2023 DAC 500 Subventions (10 000 euros) à sept associations au titre de l'action culturelle locale du 16^e arrondissement.
Mme Bérengère GREE rapporteure.

Ordre du jour complémentaire

- 162023067 Adoption de l'Ordre du Jour complémentaire du vendredi 16 juin 2023.
M. Francis SZPINER rapporteur.
- 162023068 Budget supplémentaire 2023 de l'état spécial d'arrondissement.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- 2023 DFA 40 Convention d'occupation du domaine public – concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon Royal (16^e) – avenant n° 3.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- 2023 DEVE 45 Subventions (66 180 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire vers une alimentation durable.
Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- 2023 DSOL 59 Participations pour l'année 2023 aux 6 Maisons des Aînés et des aidants – Dispositifs d'Appui à la Coordination, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris.
Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2023 DAC 324** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lili et Georges Garel au 51 rue de Passy à Paris 16^e.

Mme Katherine de MEAUX rapporteure.

- **2023 DASCO 45** Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), subventions d'équipement (106 280 euros) et subventions pour travaux (344 427 euros).

Mme Isabelle NIZARD rapporteure.

- **2023 DAC 46** Subventions (401 756,40 euros), conventions avec quinze théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).

Mme Bérengère GREE rapporteure.

- **2023 DJS 16** Subventions (36 050 euros) à sept associations sportives localisées (dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (16^e).

M. Ali OUBAALI rapporteur.

- **2023 DSOL 54** Mois Parisien du Handicap – Subventions (50 770 euros) à 20 associations et avenant ou convention avec deux d'entre elles.

Mme Lisa LELLOUCHE rapporteure.

- **2023 DVD 43** Stationnement de surface – Mesures de simplification.

Mme Véronique BALDINI rapporteure.

- **2023 DVD 57** Plan Vélo 2021 – 2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (montants 273 500 € en fonctionnement et 201 635 € en investissement) et conventions associées.

Mme Véronique BALDINI rapporteure.

- **2023 DVD 83** Plan Vélo. Approbation du plan d'action triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2023 DVD 84** Avenant à la convention du 19 novembre 2021 entre Eau de Paris et la Ville de Paris relative à la mise en conformité des tunnels Lac Supérieur et Butte Mortemart sur le boulevard périphérique.

Mme Véronique BALDINI rapporteure.

- **2023 SG 46** Impact 2024.

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.

- **2023 DFPE 126** Subvention (286 684 euros) et convention avec la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour sa crèche collective située 22 bis, rue Claude Lorrain (16^e).

Mme Sandra BOELLE rapporteure.

- **2023 DFPE 129** Subventions (845 932 euros), à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance.

Mme Sandra BOELLE rapporteure.

- **2023 DFPE 148** Subvention (276 677 €) et convention d'ouverture avec l'association Gan Menahem pour l'établissement d'accueil du jeune enfant Gan Zalmi situé 11-13 rue Henri Heine (16^e).

Mme Sandra BOELLE rapporteure.

- **V162023085** Vœu relatif à la programmation triennale du plan vélo 2024-2026 au sein du 16^e arrondissement.

La séance est ouverte à 19 h sous la présidence de M. Francis SZPINER.

➤ **162023058** Désignation du secrétaire de séance.
M. Francis SZPINER rapporteur.

Sur proposition de M. SZPINER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M. Julien GUEDJ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

➤ **162023059** Adoption du compte rendu de la séance du 22 mai 2023.
M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur le procès-verbal, qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarques, M. SZPINER met ce compte rendu aux voix.

Le compte rendu de la séance du 22 mai 2023, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **162023067** Adoption de l'Ordre du Jour complémentaire du vendredi 16 juin 2023.
M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations concernant cet ordre du jour complémentaire et, en l'absence de remarques, met ce dernier aux voix.

L'ordre du jour complémentaire du 16 juin 2023, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2023 DDCT 42** Subventions (20 000 euros) à 10 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 16^e arrondissement
M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique qu'il s'agit de voter une série de subventions à 10 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale.

Afin de pallier la suppression du dispositif dit du fonds du maire, une enveloppe a été allouée à chaque arrondissement, afin de soutenir l'action d'associations locales. Dans ce cadre, le 16^e dispose d'un budget de 20 000 euros qu'il est proposé de répartir ainsi :

- Association Générale de Familles	: 2 000 €
- Aux Captifs la Libération	: 2 000 €
- Centre Corot	: 5 000 €
- Les Jours Heureux	: 2 000 €
- Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants	: 2 000 €
- Office du Mouvement Sportif	: 1 000 €
- Société de Saint-Vincent-de-Paul	: 2 000 €
- Solidarité Logement	: 1 500 €
- Syndicat d'Initiative	: 1 500 €
- Volontariat et Soutien par l'Art	: 1 000 €

M. REDLER émet un avis favorable à cette délibération et augure qu'elle sera adoptée à l'unanimité.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DDCT 42, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DDCT 79** Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certaines salles remarquables à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER propose de modifier le tarif de certaines salles remarquables de la mairie à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Il précise que cela ne remet en cause ni les traditionnelles conditions de gratuité pour les associations ni la tarification habituelle pour ce qui concerne les vins d'honneur.

Cette augmentation concerne toutes les mairies d'arrondissement et interviendra uniquement pour les festivités qui auront lieu à l'occasion des JO et uniquement pour ces événements.

M. REDLER demande au Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DDCT 79, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DLH 141** Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE explique qu'en application de la loi ELAN du 23 novembre 2018, la Ville de Paris doit se doter d'un PPGDID. Il rappelle que, par une délibération 2022 DLH 148, le Conseil de Paris a adopté la démarche et le calendrier pour l'élaboration de ce plan. Le Conseil d'arrondissement du 16^e avait voté favorablement cette délibération tout en présentant un vœu pour que les mairies d'arrondissement soient associées à l'élaboration de ce plan.

M. SAUVAGE estime que les mairies d'arrondissement sont en effet les interlocuteurs privilégiés pour les demandeurs de logement, raison pour laquelle la mairie du 16^e avait demandé à être associée à l'élaboration de ce plan.

Il explique que ce plan est destiné à regrouper et préciser les dispositifs pour faciliter l'accès des Parisiens au logement social. M. SAUVAGE indique que l'élaboration de ce plan a fait l'objet d'une concertation avec les bailleurs sociaux, les réservataires et les associations, mais que les mairies d'arrondissement n'y ont pas été associées. Le projet de plan a ensuite été soumis à la Conférence du logement qui a émis un avis favorable. Il a par ailleurs reçu l'agrément du préfet d'Île-de-France.

La présente délibération propose donc d'adopter les dispositifs proposés dans ce plan qui se décline en quatre chapitres :

- Assurer l'accueil et l'information des demandeurs dans une perspective de qualité et de cohérence avec le réseau existant des 17 points d'accueil logement en mairies d'arrondissement constituant ainsi le service d'information et d'accueil des demandeurs de logement. M. SAUVAGE confirme qu'il existe une antenne relevant de la Ville de Paris dans la mairie du 16^e arrondissement, dont les agents sont extrêmement compétents.
- La gestion partagée de la demande de logement et sa cotation par le biais d'une grille mise en place en 2014 qui comportera six nouveaux critères : jeunes sortant de l'Aide sociale à l'Enfance, des critères professionnels couplés avec la condition d'exercer comme agent public, la perte d'un logement de fonction, les ménages appartenant au premier quartile de ressources des demandeurs prix, les ménages reconnus prioritaires au titre du Droit au logement opposable.

- L'accompagnement social des demandeurs avec deux dispositifs : l'accompagnement social lié au logement (ASLL) piloté par la Ville de Paris et l'accompagnement vers et dans le logement piloté par l'État. En complément, d'autres dispositifs d'accompagnement liés au logement sont mis en place pour des enjeux spécifiques (expulsions, difficultés psychosociales, personnes sans-abri présentant des troubles psychiques sévères, personnes en vulnérabilité).
- Des dispositifs spécifiques sur les mutations et locations voulues avec notamment la charte des mutations et le dispositif « Échanger Habiter » permettant de limiter les changements de logement social des locataires en lien avec l'évolution de leur situation ((composition familiale, inadaptation de leur logement à leur situation de santé ou de handicap, changements dans leur situation sociale et économique, etc.).

M. SAUVAGE précise en outre que le plan prévoit l'établissement de bilans semestriels par les bailleurs ayant recours à l'expérimentation de partenariats pour la mise à disposition de logements sociaux. Une synthèse de ces bilans sera présentée chaque année à la Conférence parisienne du logement.

M. SAUVAGE déplore que les mairies d'arrondissement n'aient toujours pas été associées à ce plan, nonobstant ce qui figure dans cette délibération à propos de la concertation, à moins qu'il s'agisse d'une vision toute particulière de la concertation selon M. BROSSAT. Il note une fois de plus le refus de M. BROSSAT de prendre en compte parmi les critères de cotation le cas des personnes âgées en difficulté qui ont besoin d'être relogées à proximité de leur domicile, parce qu'elles ont vécu 30 ou 40 ans dans un quartier dans lequel elles disposent de toute l'aide médicale dont elles ont besoin ou, parce qu'elles y ont de la famille.

Pour toutes ces raisons, M. SAUVAGE demande aux membres du Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur cette délibération.

M. SZPNER remercie M. SAUVAGE et soumet la délibération aux voix.

À l'unanimité, le Conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération 2023 DLH 14.

- **2023 DLH 125** Octroi d'une garantie d'emprunt finançant un programme de rénovation de logements sociaux réalisé par Emmaüs habitat – (959 157 euros).

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE explique qu'il s'agit d'accorder la garantie de la Ville de Paris à Emmaüs habitat pour la souscription d'emprunts d'un montant total de 959 157 euros pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique.

M. SAUVAGE invite les membres du Conseil d'arrondissement à donner un avis favorable à la délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DLH 125, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité.

- **2023 DASC0 2** Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (942 220 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.

Mme Isabelle NIZARD rapporteure.

Mme NIZARD déclare qu'il est proposé d'autoriser la signature avec chaque organisme retenu d'une convention annuelle d'objectifs concernant les temps périscolaires organisés le mardi et le vendredi dans les écoles maternelles et élémentaires.

Il est également proposé d'accorder des subventions pour un montant total de 926 294 euros, dont pour le 16^e arrondissement :

- 29 155 euros à l'organisme Instituto Cervantes, situé 11 avenue Marceau
- 62 130 euros à la Ligue de l'Enseignement Fédération Départementale de Paris

- 30 600 euros à l'organisme Néosport
- 36 000 euros à l'association Art et caetera
- 17 200 euros à l'association Compagnie Ankreation
- 15 840 euros à l'association Viacti
- 24 840 euros à l'association Connaître et Protéger la Nature du Val-de-Seine

Mme NIZARD remercie les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DASCO 2, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité.

➤ **2023 DAC 421** Subventions (300 000 euros) à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé et signature de 13 avenants et de 1 convention.

Mme Bérengère GREE rapporteure.

Mme GREE déclare que l'enveloppe Culture et Solidarités adossée au Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion vise à rendre la culture accessible aux personnes vulnérables. En favorisant la participation à des projets culturels, l'accès à des pratiques amateurs et l'ouverture à un patrimoine artistique, elle a pour objectif de rompre l'isolement et de faciliter l'insertion socioprofessionnelle.

Mme GREE indique que la délibération propose de financer des projets permettant de mettre à disposition des ressources culturelles pour faciliter l'intégration. Les projets ciblent notamment des personnes sans-abri, des jeunes en situation de vulnérabilité, des personnes âgées, notamment des résidents d'EHPAD et des personnes en soin hospitalier.

S'agissant du 16^e arrondissement, il est proposé une subvention de 4 000 euros en faveur de l'association Théâtre Irruptionnel pour un projet de transmission culture et solidarité dans le cadre du Festival du Théâtre de verdure qui se déroule dans le jardin Shakespeare dans le bois de Boulogne.

Mme GREE demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DAC 421, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité.

➤ **2023 DAC 500** Subventions (10 000 euros) à sept associations au titre de l'action culturelle locale du 16^e arrondissement.

Mme Bérengère GREE rapporteure.

Mme GREE explique qu'il est proposé d'accorder des subventions d'un montant total de 10 000 euros à des associations au titre du soutien à l'action culturelle locale, à savoir :

- 1 000 euros pour l'association Cœur d'Auteuil.
- 1 250 euros pour l'association culturelle et caritative Passy Mozart.
- 1 500 euros pour l'association Seiziem'Art.
- 1 750 euros pour l'association Culture et Bibliothèques pour tous.
- 1 500 euros pour l'association Ars Mobilis
- 2 000 euros pour l'Association Générale des Familles du 16^e.
- 1 000 euros pour l'association Créa16.

Mme GREE demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER remercie Mme GREE et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DAC 500, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour complémentaire

➤ **162023068** Budget supplémentaire 2023 de l'état spécial d'arrondissement.
M. Jérémie REDLER rapporteur.

M. REDLER explique que le budget supplémentaire est l'occasion de réaliser le report du montant des crédits non consommés en 2022, soit 1 000 027 euros pour les trois dotations de l'état spécial, la réinscription des crédits correspondant au montant des factures reçues trop tardivement en 2022 pour être payées avant la date de clôture budgétaire, soit 420 000 euros et le transfert de l'état spécial d'arrondissement vers le budget général de la Ville de Paris réalisé à la demande de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement des crédits destinés à l'achat centralisé par cette direction de végétaux et de petits équipements pour l'arrondissement d'un montant de 61 738 euros.

M. REDLER ajoute que le projet de budget supplémentaire comporte par ailleurs deux opérations spécifiques : le transfert vers le budget général de la Ville de Paris de crédits d'investissement d'un montant de 17 000 euros, au titre de la participation de l'arrondissement à l'acquisition par la Ville d'un orgue pour le conservatoire municipal de l'arrondissement et l'abondement par le budget général de la Ville de Paris de la dotation de gestion locale de crédits d'un montant de 432 102 euros, afin de faire face à la poursuite de l'augmentation des dépenses de fluides de l'année.

Au total, le montant du budget supplémentaire s'établit à 1 801 144 euros et vient s'ajouter aux crédits du budget primitif d'un montant de 6 351 874 euros. Le montant total des crédits de l'état spécial du 16^e arrondissement en 2023 s'établit donc à la somme de 8 066 811 euros, toutes dotations confondues.

M. REDLER propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 162023068, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.

➤ **2023 DFA 40** Convention d'occupation du domaine public – concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon Royal (16^e) – avenant n° 3.
M. Jérémie REDLER rapporteur.

M. REDLER présente l'avenant n° 3 à la convention d'occupation du domaine public concernant la concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon Royal. La Ville de Paris a en effet confié à la Société du Pavillon Royal la rénovation et l'exploitation de ce pavillon pour une durée de 11 ans. Cependant, dès le début du contrat, le concessionnaire ayant rencontré des problèmes qui ont perturbé son exploitation, des travaux supplémentaires liés à un manque de documentation ont été réalisés, entraînant des surcoûts et un décalage dans le calendrier.

Le concessionnaire a donc logiquement demandé une prolongation de contrat afin de compenser les pertes subies. Cette prolongation permettra au concessionnaire d'amortir les dépenses supplémentaires tout en préservant l'équilibre du contrat. Les parties ont convenu d'une durée de 10 mois supplémentaires pour générer la marge d'exploitation nécessaire.

M. REDLER précise que cette modification est considérée comme mineure par rapport à la durée totale du contrat.

Il demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFA 40, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DEVE 45** Subventions (66 180 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire vers une alimentation durable.

Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

Mme DORVALD rappelle que le 3 mai 2018 le Conseil de Paris a adopté la Stratégie pour une alimentation durable qui dote la capitale d'une politique alimentaire transversale ambitieuse pour que l'alimentation consommée à Paris soit saine, respectueuse de l'environnement et accessible à tous.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder des subventions à hauteur de 66 180 euros à sept associations pour des projets ayant pour objectif de sensibiliser chaque Parisien à une alimentation durable, quel que soit sa situation ou son âge.

S'agissant du 16^e arrondissement, l'association Biocycle collecte et redistribue des invendus. Il est proposé de lui allouer une subvention à hauteur de 5 000 euros. À titre d'information, Mme DORVALD indique qu'il est également proposé d'attribuer 8 000 euros à l'association le Récho qui a œuvré dans le 16^e arrondissement aux Cinq Toits pendant un certain nombre d'années, jusqu'au début de l'année 2023. Cette association se propose de poursuivre l'expérience dans les 17^e, 18^e et 19^e arrondissements.

Mme DORVALD invite les élus du Conseil d'arrondissement à donner une suite favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DEVE 45, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DSOL 59** Participations pour l'année 2023 aux 6 Maisons des Aînés et des aidants – Dispositifs d'Appui à la Coordination, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris.

Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

Mme DORVALD explique que les Maisons des Aînés et des Aidants, dites M2A, sont chargées d'assurer la coordination gérontologique sur le territoire parisien. Leur objectif est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et de contribuer à l'élaboration de leur parcours de santé.

Six territoires, donc six maisons, couvrent les 20 arrondissements de Paris. Il est proposé pour l'année 2023 une participation de la Ville de 3 391 198 euros aux six Maisons des Aînés et des Aidants.

Le 16^e arrondissement est couvert par l'association Dispositifs Santé Paris Ouest qui couvre également le territoire des 7^e et 15^e arrondissements. Il est proposé d'allouer à cette association une subvention de 593 014 euros, supérieure d'environ 10 000 euros à la subvention allouée des deux années précédentes.

Mme DORVALD invite les élus du Conseil d'arrondissement à donner une suite favorable à cette délibération.

M. SZPNER remercie Mme DORVALD et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DSOL 59, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DAC 324** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lili et Georges Garel au 51 rue de Passy à Paris 16^e.

Mme Katherine de MEAUX rapporteure.

Mme de MEAUX explique qu'il est proposé de rendre hommage à Lili et Georges Garel.

Elle rappelle que Georges Garel a émigré à Paris en 1926. Après des études à l'École polytechnique de Zurich, il devient officier d'artillerie en 1939. En 1941, il entre en contact avec Claude Bourdet et fourni de faux documents au mouvement de résistance Combat.

Il rencontre Charles Lederman, responsable de l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE), et participe à l'exfiltration de personnes arrêtées par la police de Vichy. À la demande de Joseph Weill, médecin-chef de l'OSE, Georges Garel crée un réseau clandestin pour sauver des enfants juifs. Avec le soutien initial de Monseigneur Saliège, archevêque de Toulouse, le réseau Garel sauvera environ 1 600 enfants de la déportation.

Il travaille ensuite à l'OSE jusqu'en 1948 et décède en 1979.

Élise Tager, quant à elle, participe activement à la résistance. Dans le réseau Garel, Élise sera convoyeuse d'enfants, notamment entre Nice et Lyon.

Élise Tager, dite Lili Tager, est l'enfant d'une famille juive d'origine russe émigrée en France. Après ses études au lycée Molière, elle passe son baccalauréat en juin 1940. Après les manifestations d'étudiants du 11 novembre 1940, elle est arrêtée pour des propos anti-allemands et incarcérée à la prison de Fresnes pendant trois mois. Lors de sa libération, elle rejoint les bureaux de l'OSE à Lyon, où elle est assistante sociale.

Le 26 novembre 1943, Élise Tager est arrêtée et détenue au fort Montluc. Elle sera libérée le 31 décembre de manière assez miraculeuse. Aux côtés de son futur mari, elle s'engage pleinement dans le circuit Garel. Elle décède en 2013 à Paris.

Il est proposé d'apposer une plaque commémorative en hommage à Georges et Lily Garel au 51 rue de Passy à Paris, dans le 16^e arrondissement.

En transmission de mémoire de celles et ceux qui se sont battus au péril de leur vie pour la liberté, en reconnaissance à celles et ceux qui servent ou ont servi leur pays, Mme de MEAUX invite à voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER remercie Mme de MEAUX et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DAC 324, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DASCO 45** Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), subventions d'équipement (106 280 euros) et subventions pour travaux (344 427 euros).

Mme Isabelle NIZARD rapporteure.

Mme NIZARD rappelle que, conformément au Code de l'éducation, la collectivité prend en charge le fonctionnement, l'équipement et les travaux dans les collèges publics parisiens. À ce titre, les établissements publics locaux d'enseignement peuvent recevoir des dotations complémentaires de fonctionnement destinées à assurer le financement de charges nouvelles qui n'avaient pas été identifiées lors des dotations initiales.

S'agissant du 16^e arrondissement, il est ainsi proposé d'octroyer 23 000 euros au collège Jean de La Fontaine pour l'achat de tablettes tactiles et d'ordinateurs portables.

Mme NIZARD remercie les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il propose de procéder au vote, puis de passer au point suivant de l'ordre du jour.

Le projet de délibération 2023 DASC0 45, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DAC 46** Subventions (401 756,40 euros), conventions avec quinze théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).

Mme Bérengère GREE rapporteure.

Mme GREE explique que dans le cadre de la politique municipale visant à soutenir l'activité théâtrale, il est proposé d'apporter un soutien aux théâtres privés membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé à hauteur de 401 746 euros.

Grâce à une convention triennale réunissant la Ville de Paris, le ministère de la Culture et de la Communication et l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé, les théâtres privés parisiens peuvent bénéficier directement de subventions d'équipement. Cela vise à permettre l'amélioration régulière des conditions d'accueil du public et des artistes, des mises aux normes et d'entretien du patrimoine immobilier.

Dans le 16^e arrondissement, le Théâtre de Passy souhaite procéder à des travaux, afin de mettre en place un monte escalier pour un montant de 6 587 euros HT. Il est donc proposé d'attribuer à la SAS Théâtre de Passy une subvention d'équipement de 1 647 euros.

Mme GREE invite les membres du Conseil d'arrondissement à donner un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DAC 46, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DJS 16** Subventions (36 050 euros) à sept associations sportives localisées (dont 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs) (16^e).

M. Ali OUBAALI rapporteur.

M. OUBAALI explique que la délibération vise à accorder des subventions à sept clubs sportifs pour un montant total de 36 050 euros contre 62 050 euros en 2022 pour neuf clubs.

- Pilotari (pelote) : 1 000 euros.
- Association sportive de Passy full contact (kick boxing, boxe) : 6 500 euros.
- Amicale Édouard Petit (Épée) : 800 euros.
- Association gymnastique volontaire Passy Trocadéro (gymnastique) : 1 250 euros.

- Les archers des 3 Lys (tir à l'arc) : 1 500 euros.

M. OUBAALI ajoute qu'il est également proposé d'autoriser la maire de Paris à verser une subvention et à signer les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs de deux autres clubs :

- Le Cercle féminin de Paris (karaté, hockey sur gazon et tennis) : 10 000 euros.
- Nicolaïte de Chaillot (football, tennis, gymnastique, judo et athlétisme) : 15 000 euros.

M. OUBAALI demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DJS 16, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DSOL 54** Mois Parisien du Handicap – Subventions (50 770 euros) à 20 associations et avenant ou convention avec deux d'entre elles.

Mme Lisa LELLOUCHE rapporteure.

Mme LELLOUCHE explique que le Mois Parisien du Handicap a pour but de promouvoir autour d'événements culturels, sportifs, festifs, de conférences, de débats la contribution des Parisiens en situation de handicap et de sensibiliser les Parisiens aux questions d'accessibilité.

À cet égard, Mme LELLOUCHE tient à saluer la mobilisation générale des clubs sportifs, des institutions culturelles, des foyers d'accueil et des établissements scolaires du 16^e qui encouragent chaque jour à relever un peu plus le défi de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Mme LELLOUCHE invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter l'attribution d'une subvention d'un montant global de 87 500 euros à distribuer à des associations, dont pour le 16^e arrondissement, 4 000 euros à l'association Accès culture qui a pour but de permettre l'accessibilité au spectacle vivant à des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre du Mois Parisien du Handicap, l'association propose ainsi neuf visites culturelles aux personnes aveugles, malvoyantes, malentendantes et sourdes locutrices de la LSF, permettant d'aller à la découverte du patrimoine parisien, les jardins du Trocadéro et la colline des Palais Galliera et Palais de Tokyo.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DSOL 54, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DVD 43** Stationnement de surface – Mesures de simplification.

Mme Véronique BALDINI rapporteure.

Mme BALDINI annonce que la Ville de Paris propose une simplification des produits de stationnement de surface. Une mission d'expertise a en effet été menée et plusieurs mesures ont été proposées.

La première d'entre elles concerne l'obligation de prendre un ticket pour les usagers bénéficiant de la gratuité du stationnement. Cette exigence ayant été mal comprise par les usagers, ce qui a conduit à leur insatisfaction, la municipalité propose de supprimer cette obligation pour certains produits de stationnement professionnel ainsi que pour les voitures électriques.

Mme BALDINI ajoute qu'il est également proposé de simplifier le parcours des usagers les plus fragiles. Partant du constat que le dispositif de référencement du véhicule des ayants droit bénéficiant de la gratuité du stationnement au titre d'un handicap est un dispositif permettant un stationnement fiable, il est proposé d'étendre cette possibilité à tous les ayants droit sans limitation géographique et d'autoriser pour chacun d'entre eux le référencement de deux véhicules sans conditions. La durée de la validité du référencement d'un véhicule est en outre portée de deux à trois ans.

Des mesures de simplification sont par ailleurs proposées pour la gestion des déménagements et des autocars assurant des lignes régulières.

Enfin, en ce qui concerne le recours en cas de forfait post-stationnement (FPS) pour stationnement non payé, la Ville souhaite simplifier le processus de remboursement en établissant un contrat allégé de partenariat avec la Direction Régionale des Finances Publiques. Ce contrat permettrait d'accélérer les remboursements en automatisant le traitement des dossiers et en remplaçant le contrôle *a priori* par un contrôle aléatoire.

Mme BALDINI déclare que la simplification proposée vise à améliorer la relation avec les usagers, réduire les réclamations et faciliter le travail des agents administratifs.

Il est par conséquent proposé d'autoriser la maire de Paris à signer ce contrat de partenariat allégé avec la DFRIF, afin d'accélérer le remboursement des FPS indûment opposés aux usagers.

Mme BALDINI demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à la délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DVD 43, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DVD 57** Plan Vélo 2021-2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (montants 273 500 € en fonctionnement et 201 635 € en investissement) et conventions associées.

Mme Véronique BALDINI rapporteure.

Mme BALDINI rappelle que, dans le cadre du Plan vélo 2021-2026, il est proposé de soutenir des associations en lien avec la pratique du vélo à hauteur de 273 500 euros pour l'ensemble du territoire parisien.

S'agissant plus précisément du 16^e arrondissement, il est proposé d'octroyer 5 000 euros à l'association Cyclocube qui accompagne les usagers pour l'entretien de leur vélo grâce à des ateliers d'autoréparation.

Mme BALDINI invite les élus du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DVD 57, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DVD 83** Plan Vélo. Approbation du plan d'action triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique que la délibération concerne le plan vélo et plus précisément l'approbation du plan d'action triennal 2024-2026 et l'autorisation pour la maire de Paris de solliciter les subventions correspondantes auprès de la région Île-de-France.

Il rappelle que le plan vélo 2021-2026 vise à conforter et amplifier la pratique du vélo. La politique cyclable développée a pour conséquence une transformation progressive de la ville. La Ville de Paris souhaite ainsi poursuivre le déploiement du réseau cyclable et renforcer l'offre de stationnement. Ce plan vélo 2021-2026 constitue donc la stratégie cyclable territoriale et le plan d'action opérationnel de la Ville de Paris.

M. REDLER indique qu'en mai 2017, le Conseil régional d'Île-de-France a voté un plan vélo régional redéfinissant les orientations de la Région en vue de développer la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens des Franciliens. Dans ce cadre, un appel à projets à destination des départements d'Île-de-France prévoit un cofinancement sous conditions, via des subventions au titre du dispositif « Déplacements à vélo en Île-de-France ». La présente délibération a pour objet de préciser la deuxième déclinaison triennale de la mandature d'aménagements cyclables pour la période 2024-2026 et permettre ainsi la demande de subventions auprès de la région Île-de-France.

M. REDLER indique qu'au total, cette délibération propose plus de 12 km de pistes cyclables à travers le 16^e arrondissement et le bois de Boulogne. Il tient à préciser que la Ville de Paris refuse toute concertation et consultation avec la mairie du 16^e, notamment sur le calendrier des aménagements à venir. La proposition de travaux pour 2023, afin de réaliser des « olympistes » pour 2024 prouve la méconnaissance totale du 16^e arrondissement, notamment des besoins exprimés par les cyclistes, de la sécurité routière ou encore de la pollution et du dynamisme économique.

Cette délibération propose des axes qui ne se situent pas dans la continuité immédiate d'axes structurants, et dont les points d'entrée et de sortie sont à ce jour non traités et non programmés. Ces propositions d'aménagement ne répondent pas du tout aux besoins des cyclistes. Au contraire, elles induisent des effets secondaires qui vont à l'encontre des objectifs recherchés. Elles ne répondent pas non plus aux critères de haut standard attendus pour être conformes au cahier des charges imposé par la région Île-de-France.

En effet, pour répondre à l'urgence du calendrier des JOP 2024, les aménagements proposés par la mission vélo de la mairie de Paris sont constitués principalement de marquages au sol et de mobilier de dissuasion, ce qui est totalement insatisfaisant d'un point de vue qualitatif. Il est par exemple inenvisageable sur le plan de la sécurité de partager un couloir de bus, notamment sur une voie avec une pente importante comme celle de l'avenue Mozart. Et c'est pourtant ce que propose aujourd'hui la maire de Paris.

M. REDLER ajoute que la Ville de Paris refuse les propositions alternatives du 16^e arrondissement qui seraient pourtant plus satisfaisantes pour la sécurité, pour la déambulation et suivant les axes majeurs de l'arrondissement, les propositions du 16^e et qui augmenteraient par ailleurs le nombre de kilomètres cyclables dans l'arrondissement.

Sur l'ensemble du plan vélo, la mairie du 16^e a fait la demande à la Ville de Paris de revoir le calendrier prévisionnel et n'a eu à ce jour comme réponse que ce projet de délibération, c'est-à-dire aucune réponse. La proposition se veut plus rationnelle, plus cohérente et plus avantageuse pour les cyclistes. En revoyant le calendrier, comme la mairie du 16^e le propose, les aménagements pourraient profiter des budgets « Embellir votre quartier », afin qu'ils soient qualitatifs dans l'intérêt de tous pour un déploiement plus large du vélo dans le 16^e tout en assurant un partage apaisé de la voie publique pour tous les usagers.

En tout état de cause, M. REDLER estime qu'il est impossible de voter cette délibération. La mairie du 16^e défend évidemment le déploiement des pistes cyclables et du vélo, mais elle demande la bonne cohabitation des différents modes de déplacement.

M. REDLER propose donc au Conseil d'arrondissement de s'abstenir sur cette délibération et de voter le vœu qu'il exposera juste après.

M. SZPINER rappelle que le plan vélo est financé en partie par la Région. Il demande donc aux conseillers régionaux, Béatrice LECOUTURIER, Jérémie REDLER et Alexandra SZPINER de prendre attache avec elle pour lui dire que, lorsque la mairie de Paris refuse de discuter avec la mairie d'arrondissement, elle n'est pas obligée de signer des chèques en blanc.

Il s'enquiert d'autres observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

À l'unanimité, le Conseil d'arrondissement s'abstient sur le projet de délibération 2023 DVD 83, mis aux voix par M. SZPINER.

➤ **V162023085** Vœu relatif à la programmation triennale du plan vélo 2024-2026 au sein du 16^e arrondissement.

M. Jérémie REDLER, rapporteur.

M. REDLER rappelle que la délibération précédente évoquait la réalisation d'olympistes souhaitées par la Ville de Paris et dont les travaux de mise en place doivent débuter dès l'automne 2023. Cependant et, afin de respecter les délais que s'est imposée la Ville de Paris, la proposition de l'axe Paul Doumer-avenue Mozart ne bénéficiera que d'un aménagement léger, avec juste de la peinture au sol. En outre, la sécurité des cyclistes n'est pas garantie, notamment sur l'avenue Mozart avec le partage d'une voie de bus alors que la rue possède des pourcentages de pente très importants.

M. REDLER indique que la mairie du 16^e arrondissement a demandé une réunion avec les services compétents de la Ville de Paris en arguant que l'axe Doumer-Mozart ne se situe pas dans la continuité des axes structurants du 16^e, notamment pour les accès au bois de Boulogne et aux différents sites olympiques. De plus cette proposition d'aménagement n'a pas été étudiée en détail en ce qui concerne le report de circulation. Ainsi, sur l'option privilégiée par la mission vélo de la mairie de Paris, le carrefour Jean de La Fontaine, Mozart, Poussin, Pierre Guérin qui dispose aujourd'hui de trois points d'entrée pour deux points de sortie n'aura plus qu'un seul point de sortie sur la rue Poussin, ce qui aura pour conséquence un goulet d'étranglement routier et de pollution.

M. REDLER ajoute que la mairie de Paris envisage par ailleurs une circulation en sens inverse dans le bas de l'avenue Mozart. Il déclare qu'il n'ose même pas imaginer les conséquences d'une telle décision sur la circulation générale de l'arrondissement, et plus particulièrement du quartier d'Auteuil.

Pour toutes ces raisons, il propose par l'intermédiaire de ce vœu de demander à la Ville de Paris d'étudier en détail et en partenariat avec les élus de la mairie du 16^e, qui connaissent bien le terrain, leurs propositions alternatives qui portent notamment sur le boulevard Murat, le boulevard Suchet, l'avenue Henri Martin et l'avenue George Mandel, ainsi que le nouveau calendrier prévisionnel d'aménagement qui permettrait de faire des aménagements beaucoup plus structurants pour l'arrondissement et pas seulement des lignes de peinture.

Les aménagements pourraient ainsi concerner :

- En 2023 et 2024 : avenue Foch, boulevard Suchet et avenue Georges Laffont.
- En 2025 : avenue Pierre-Ier-de-Serbie, avenue Kléber, boulevard Delessert, Place des États-Unis, Pont de Garigliano, boulevard Exelmans et rue de Passy.
- Et 2026 : avenue Mozart, rue La Fontaine, rue de Boulainvilliers, Chaussée de la Muette, avenue Paul Doumer, Pont de Grenelle et avenue du Maréchal Fayolle.

En conclusion, M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à ce vœu.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce vœu. En l'absence de remarques, il met ce dernier aux voix.

Le vœu V162023085, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DVD 84** Avenant à la convention du 19 novembre 2021 entre Eau de Paris et la Ville de Paris relative à la mise en conformité des tunnels Lac Supérieur et Butte Mortemart sur le boulevard périphérique.

Mme Véronique BALDINI rapporteure.

Mme BALDINI rappelle qu'en 2008, l'établissement Eau de Paris a été créé pour assurer la production, la distribution et la facturation de l'eau potable et non potable à Paris. Différentes conventions régissent les flux financiers qui s'opèrent entre la Ville de Paris et Eau de Paris.

En 2021, une nouvelle convention a été proposée pour les études et travaux liés à la mise en conformité incendie des tunnels du boulevard périphérique Mortemart et Lac Supérieur entre la porte d'Auteuil et la porte de Passy. Elle explique que ces tunnels sont les seuls à ne pas être encore aux normes de sécurité imposées depuis la catastrophe du tunnel du Mont Blanc. Il était par conséquent nécessaire de procéder aux travaux très rapidement.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DVD 84, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 SG 46** Impact 2024.

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.

Mme BADAT-KARAM explique qu'il s'agit de la quatrième édition du projet Impact 2024 après 2020, 2021 et 2022.

L'appel à projets a été lancé en janvier 2023 et un comité de sélection composé de la Ville de Paris et de Paris 2024 s'est réuni en mai 2023 pour une enveloppe globale de 617 200 euros.

Mme BADAT-KARAM remarque que, comme souvent avec la Ville de Paris, pour ne pas dire toujours, la grande majorité des associations subventionnées se trouve dans l'Est parisien. Elle déplore qu'une fois de plus, la Ville de Paris utilise le sport, et notamment les Jeux olympiques pour faire de la politique.

Malgré tout, s'agissant de subventions aux associations promouvant la pratique sportive, Mme BADAT-KARAM propose de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 SG 46, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFPE 126** Subvention (286 684 euros) et convention avec la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour sa crèche collective située 22 bis, rue Claude Lorrain (16^e).

Mme Sandra BOELLE rapporteure.

Mme BOELLE indique que la Fondation Léopold Bellan gère huit établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre d'une convention d'objectifs signée avec la Ville de Paris le 9 décembre 2021.

Une subvention de fonctionnement de 2 233 445 euros pour sept établissements a été proposée au vote du Conseil de Paris en mars. Suite à sa fermeture en juillet 2021 pour des travaux de démolition-reconstruction, la Fondation prévoit de rouvrir le 28 août 2023 son établissement appelé Point du Jour et situé rue Claude Lorrain dans le 16^e arrondissement pour une capacité d'environ 50 berceaux.

Il est proposé de signer une convention d'objectifs avec cette association pour le fonctionnement de cet établissement petite enfance. La durée de la convention est de un an et quatre mois. Elle insiste sur

l'accueil des enfants parisiens, la participation de la Fondation à la commission d'attribution des places d'accueil collectif et l'engagement de la Fondation à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

La subvention pour l'année 2023 et l'engagement de la Fondation à atteindre ces objectifs sont également fixés dans la convention. La Fondation sera responsable de l'admission des enfants dans son établissement et de son projet pédagogique.

Il est demandé l'autorisation de signer la convention d'objectifs avec la Fondation Léopold Bellan fixant la subvention à 286 684 euros.

Mme BOELLE invite les membres du Conseil d'arrondissement à donner un avis favorable à la délibération, chacun connaissant les difficultés auxquelles sont confrontées les crèches municipales, notamment en termes de recrutement de personnel.

Mme BOELLE souhaite de tout cœur que la crèche de la rue Claude Lorrain puisse fonctionner à plein régime dès la rentrée de septembre pour accueillir une cinquantaine d'enfants, le 16^e arrondissement ayant un réel besoin de cet établissement.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 126, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFPE 129** Subventions (845 932 euros) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance.

Mme Sandra BOELLE rapporteure.

Mme BOELLE explique que la délibération porte sur l'animation d'ateliers en direction des professionnels de l'accueil individuel dans les relais petite enfance (RPE). Elle ironise sur la propension de la mairie de Paris à changer régulièrement l'appellation des différentes structures. Les RPE ont en effet remplacé les RAM-RAP, les relais assistantes maternelles et parentales, dont l'appellation était pourtant beaucoup plus explicite.

Il est proposé de verser des subventions d'un montant total de 845 932 euros et de signer les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec cinq associations pour leurs actions dans Paris Centre et les 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Il s'agit plus précisément d'accorder :

- 255 343 euros à l'association ABC Puériculture pour l'animation du RPE itinérant « Le Petit Bus ».
- 73 273 euros à l'association La Maison de l'Enfance pour l'animation d'un RPE dans ces locaux rue Prokofiev, dans le 16^e arrondissement.
- 66 992 euros à l'association Crescendo qui propose une plate-forme mobile d'accompagnement petite enfance et handicap et un RPE itinérant, « Les rendez-vous des assistantes maternelles et auxiliaires parentales » dans le 16^e arrondissement.

Mme BOELLE propose de voter favorablement la délibération, l'accueil individuel des enfants étant tout aussi important que l'accueil en collectivité.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération. En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 129, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2023 DFPE 148** Subvention (276 677 euros) et convention d'ouverture avec l'association Gan Menahem pour l'établissement d'accueil du jeune enfant Gan Zalmi situé 11-13 rue Henri Heine (16^e).

Mme Sandra BOELLE rapporteure

Mme BOELLE explique qu'il s'agit de voter une subvention de 276 677 euros pour l'association Gan Menahem qui gère quatre établissements de petite enfance à Paris.

L'association a ouvert le 16 novembre 2022 un nouvel établissement appelé Gan Zalmi et situé rue Henri Heine. Mme BOELLE souligne que cette délibération était très attendue. La crèche a en effet été ouverte en mode privé et attend le vote de cette délibération pour pouvoir basculer en mode associatif et accueillir ainsi des enfants au même tarif que toutes les autres associations.

Étant donné l'intérêt local de cet établissement d'accueil de la petite enfance pour les familles parisiennes, il est proposé de signer une convention d'objectifs avec cette association pour le fonctionnement de l'établissement. Cette convention d'une durée de deux ans prendra fin le 31 décembre 2024. La convention insiste notamment sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, la participation de l'association à l'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement ainsi que sur son engagement à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Mme BOELLE précise que l'établissement Gan Zalmi étant un nouvel établissement, la subvention de fonctionnement n'est pas calculée en application d'un forfait à la place.

Pour l'année 2023, il est proposé de fixer une subvention de 276 677 euros en faveur de l'établissement.

Mme BOELLE invite les membres du Conseil de Paris à donner un avis favorable à la délibération.

M. SZPINER remercie Mme BOELLE et s'enquiert d'éventuelles observations sur la délibération.

M. GACHET s'interroge sur la capacité d'accueil de 366 places. Il demande si elle concerne bien l'ensemble des établissements gérés par Gan Menahem.



Mme BOELLE confirme qu'il s'agit bien de la capacité d'accueil de l'ensemble des établissements gérés par Gan Menahem.

En l'absence d'autres remarques, M. SZPINER met la délibération aux voix.

Le projet de délibération 2023 DFPE 148, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPINER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement pour leur participation et lève la séance.

La séance est levée à 19 h 50.

Signature 	Signature 
M. Francis SZPINER Maire du 16 ^e arrondissement	M/Mme Guedj conseiller-ère d'arrondissement Secrétaire de séance